



Locataire expulsable : changement serrures ?

Par suza07

Bonjour,

Mon locataire est expulsable par huissier et force publique dès le 17/08. J'apprends aujourd'hui qu'il a dit à l'huissier (dont l'étude se trouve à une heure de route et trois heures de train) qu'il lui remettrait les clés en son étude avant cela, ce lundi 10/08, bien que nous en doutions tous (l'huissier, l'agence et moi-même), même si un départ amiable serait préférable et préféré par tous, après 4 ans de procédure. Si ce miracle devait se produire, l'agence me conseille de faire changer les serrures pour éviter que le locataire ne se réinstalle. L'huissier propose ce service facturé entre 300 et 550 ? en cas de départ à l'amiable (ce qui me paraît exorbitant) (mais gratuit pour moi si expulsion, selon les termes de la GLI). J'ai plusieurs questions, car j'ai du mal à me représenter la situation :

- qui va constater qu'il est bien parti, et quand ?

- si le locataire se réinstalle, ne suffit-il pas de procéder à l'expulsion ?

- s'il est bien parti, ne vaut-il mieux pas que je fasse venir moi-même un serrurier local après devis ?

Je vous remercie par avance de vos conseils sur ce que je dois faire et dans quel ordre... La confusion règne dans mon esprit.